Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 12.04.2022
Date d'échéance prévue: 12.04.2023
Numéro de publication: UP04-0000004138

Entité de publication
Swissquote Group Holding SA, Chemin de la Crétaux 33, 1196 Gland

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Swissquote Group Holding SA

Organisation concernée:
Swissquote Group Holding SA
CHE-101.092.873
Chemin de la Crétaux 33
1196 Gland

Indications concernant l'assemblée générale:
06.05.2022, 09:30 heures, Dans les locaux de Swissquote Bank SA,
filiale de Swissquote Group SA,
Löwenstrasse 62,
8001 Zurich

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de Swissquote Group Holding SA

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE SWISSQUOTE GROUP HOLDING SA

VENDREDI 6 MAI 2022, À 9 HEURES 30

Dans les locaux de Swissquote Bank SA, filiale de Swissquote Group Holding SA,
Löwenstrasse 62, 8001 Zurich, Suisse

INFORMATION IMPORTANTE : COVID-19

Se fondant sur la version actuelle de l'Ordonnance 3 COVID-19, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire de 2022 sans la présence physique des actionnaires, comme lors des deux dernières années. S'il regrette de devoir exclure toute participation personnelle des actionnaires, le Conseil d'administration considère que cette mesure est appropriée. Les actionnaires sont ainsi invités à donner au représentant indépendant une procuration écrite ou électronique avec leurs instructions de vote, ce en utilisant le bulletin-réponse annexé ou par le biais de la plateforme en ligne mentionnée sur le bulletin-réponse.

Aucun événement ouvert aux actionnaires n'est donc prévu sur le lieu de l'Assemblée générale. Si l'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, le dividende sera payé à partir du 12 mai 2022.

Le Conseil d'administration remercie ses actionnaires de leur compréhension et leur confiance, et souhaite à tous une bonne santé.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion et rapport de rémunération pour l'exercice 2021

1.1 Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2021

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, qui comprend le rapport annuel, les comptes annuels de Swissquote Group Holding SA (la « Société ») et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2021, en connaissance des rapports de l'Organe de révision.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2021

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2021 (vote consultatif), en connaissance du rapport de l'Organe de révision.

Explications : Le rapport de rémunération décrit les principes régissant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale, et indique la nature et le montant des rémunérations pour l'exercice 2021, ainsi que leur réconciliation avec les rémunérations globales maximales correspondantes approuvées par l'Assemblée générale. Par rapport à l'année précédente, le rapport de rémunération pour l'exercice 2021 détaille les règles récemment adoptées par le Conseil d'administration concernant le plan d'intéressement à long terme (LTIP) de la Direction générale, offre une plus grande transparence en ce qui concerne les objectifs fixés à la Direction générale pour définir le bonus résultant du plan d'intéressement à court terme (STIP), et fournit plusieurs nouveaux éléments d'information, notamment une comparaison entre le salaire des collaborateurs et celui du CEO (CEO pay-ratio). Ces améliorations ont été discutées dans le cadre du dialogue renforcé mené avec les actionnaires en 2021. Le vote de l'Assemblée générale sur le rapport de rémunération n'a pas de caractère contraignant.

2. Utilisation du bénéfice au bilan, octroi d'un dividende

Proposition : Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2021 soit utilisé comme suit :

Bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2021	CHF	274'231'030
Fixation, pour l'exercice 2021, d'un dividende brut de CHF 2.20 par action	CHF	(33'721'974) *
Solde reporté à nouveau	CHF	240'509'056 *

* *Les montants indiqués se basent sur l'état du capital-actions au 31 décembre 2021 uniquement et peuvent varier en fonction de l'exercice de droits d'option accordés (par ex. aux collaborateurs) ou de changements dans la situation des actions propres, jusqu'au 9 mai 2022. Les actions propres ne donnent pas droit au dividende.*

Explications : En cas d'approbation de cette proposition, un montant net de CHF 1.43 par action (c'est-à-dire après déduction de l'impôt anticipé de 35 %) sera versé à partir du 12 mai 2022 (date de paiement). Le dernier jour de négoce des actions donnant droit au dividende est le 9 mai 2022. Les actions seront négociées « ex dividende » à partir du 10 mai 2022.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition : Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2021.

4. Elections

4.1 Conseil d'administration et Président

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire (respectivement de réélire), individuellement, les personnes suivantes pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

a. Monsieur Markus Dennler, comme membre et Président du Conseil d'administration (réélection)
b. Madame Monica Dell'Anna, comme membre (réélection)
c. Monsieur Beat Oberlin, comme membre (réélection)
d. Monsieur Jean-Christophe Pernollet, comme membre (réélection)
e. Monsieur Michael Ploog, comme membre (réélection)
f. Monsieur Paolo Buzzi, comme membre (élection)
g. Madame Demetra Kalogerou, comme membre (élection)

Explications : Le Conseil d'administration propose de réélire Markus Dennler, Monica Dell'Anna, Beat Oberlin, Jean-Christophe Pernollet et Michael Ploog. Au terme d'un mandat de 15 ans au sein du Conseil d'administration de la Société et de Swissquote Bank SA (y compris trois ans en tant que vice-président de Swissquote Bank SA), **Martin Naville** ne se représentera pas. La Société lui exprime sa plus vive gratitude pour sa contribution à la réussite de Swissquote. Pour compenser ce départ et renforcer le Conseil d'administration au vu de la forte croissance de la Société, le Conseil d'administration propose d'élire Paolo Buzzi et Demetra Kalogerou comme nouveaux membres.

Paolo Buzzi (né en 1961, de nationalité suisse) est l'un des deux cofondateurs de la Société. Il est titulaire d'un diplôme en Microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Pendant deux décennies, Paolo Buzzi a occupé le poste de Chief Technology Officer de la Société. Grâce à sa vaste culture des technologies de l'information et son goût pour l'innovation, Paolo Buzzi a joué un rôle déterminant dans le lancement de Swissquote en tant que banque digitale, dans d'innombrables projets et, plus généralement, dans le succès de l'entreprise. Il a été nommé Deputy CEO en 2021, son rôle se concentrant alors sur la supervision des projets clés de la Société. Paolo Buzzi a quitté son poste au sein de la Direction générale en mars 2022. S'il est élu au Conseil d'administration, ce dernier profitera de sa grande expérience des secteurs de la finance et des technologies, ainsi que de ses connaissances approfondies dans divers domaines, en particulier la digitalisation, les ressources humaines et les opérations. En raison de sa participation importante dans la Société et de ses fonctions antérieures en tant que membre de la Direction générale, le Conseil d'administration considère que Paolo Buzzi n'est pas indépendant. En outre, s'il est élu, il sera également proposé à l'élection au Conseil d'administration de Swissquote Bank SA, conformément à la pratique de longue date du Groupe. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu que Paolo Buzzi devienne membre du Comité d'audit et des risques ou du Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration remercie chaleureusement Paolo Buzzi pour son leadership largement apprécié et le superbe travail accompli, et se réjouit de pouvoir compter sur lui pour contribuer activement à la réussite de Swissquote en tant que membre du Conseil d'administration.

Demetra Kalogerou (née en 1969, de nationalité chypriote grecque) est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics and Social Studies in Business Administration de l'University of Wales, d'un Master of Arts in Economics of Public Policy de l'University of Leicester et d'un MPhil in Business Studies de la City University Business School. Après avoir occupé plusieurs postes, en particulier auprès du Cyprus Stock Exchange et au sein de la Cyprus Resolution Authority, Demetra Kalogerou a été, de 2011 à septembre 2021, la présidente exécutive de la Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC), l'autorité publique indépendante chargée de la supervision du marché des services d'investissement à Chypre. En lien avec ses fonctions de présidente exécutive de la CySEC, elle a également été membre du Cyprus Public Audit Oversight Board, qui est en charge de la surveillance des auditeurs et des cabinets d'audit à Chypre. Grâce à son expérience professionnelle remarquable, Demetra Kalogerou a développé une expertise considérable des marchés financiers, de la réglementation et de la gestion des risques, ce qui, si elle était élue, constituerait un solide avantage pour le Conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, son arrivée renforcerait la dimension internationale du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration considère que Demetra Kalogerou est indépendante. Si elle est élue, il est prévu que Demetra Kalogerou devienne membre du Comité d'audit et des risques et du Comité de nomination et de rémunération ; en outre, elle serait également proposée à l'élection au Conseil d'administration de Swissquote Bank SA, conformément à la pratique de longue date du Groupe.

4.2 Membres du Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire (respectivement de réélire), individuellement, les personnes suivantes en tant que membres du Comité de rémunération pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

a. Monsieur Beat Oberlin (réélection)
b. Madame Monica Dell'Anna (réélection)
c. Madame Demetra Kalogerou (élection)

Explications : Sous réserve de la réélection de Monsieur Beat Oberlin, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer en tant que Président du Comité de rémunération.

4.3 Organe de révision

Proposition : Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Pully, comme Organe de révision pour l'exercice 2022.

4.4 Représentant indépendant

Proposition : Le Conseil d'administration propose de réélire Me Juan Carlos Gil, avocat à Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5. Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

5.1 Approbation de la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023, soit CHF 1'300'000.

Explications : Le montant global maximum de rémunération susmentionné se fonde sur une composition du Conseil d'administration à sept membres. Ce montant couvre les éléments de rémunération prévus par les statuts ainsi qu'une réserve de CHF 100'000 afin de couvrir d'éventuelles tâches exceptionnelles nécessitant une rémunération supplémentaire, notamment en cas de circonstances imprévues. Les éléments de rémunération font l'objet de plus amples explications dans le rapport de rémunération 2021, et le montant global maximum de rémunération a été calculé conformément aux principes fixés dans ledit rapport. Par rapport à la rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration entre l'Assemblée générale ordinaire 2021 et l'Assemblée générale ordinaire 2022 (fixée à CHF 1'200'000), la rémunération globale maximale proposée pour la période se terminant à la date de l'Assemblée générale ordinaire 2023 représente une augmentation d'environ 8,3 %, résultant de l'extension de la composition du Conseil d'administration à sept membres.

5.2 Approbation de la rémunération globale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2023

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la Direction générale pour l'exercice 2023, soit CHF 8'000'000.

Explications : Le montant global maximum de rémunération susmentionné se fonde sur une composition de la Direction générale à sept membres. Le montant couvre les éléments de rémunération indiqués dans les statuts. Ces éléments de rémuneration font l'objet de plus amples explications dans le rapport de rémunération 2021, et le montant global maximum de rémunération a été calculé conformément aux principes décrits dans ledit rapport. Ce montant est fixé de manière à pouvoir couvrir une rémunération fixe d'env. CHF 3'000'000, une rémunération variable à court terme maximale d'env. CHF 2'400'000 (dans le cas où le plafond serait augmenté de 65 % à 80 %, ce qui pourrait être envisagé mais n'est pas prévu pour le moment), les allocations découlant du plan d'intéressement à long terme pour un montant allant jusqu'à CHF 1'050'000, les contributions aux assurances sociales et à la caisse de pension pour un montant allant jusqu'à CHF 1'400'000 et d'autres éléments de rémunération pour un montant d'env. CHF 150'000. La répartition et le montant des chiffres précités sont donnés à titre purement indicatif. Par rapport à la rémunération globale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2022 (fixée à CHF 7'900'000), la rémunération globale maximale proposée pour l'exercice 2023 représente une augmentation d'environ 1,3 %, résultant principalement de la valeur potentiellement plus élevée des stock options qui seront attribuées aux membres de la Direction générale en 2023 (en raison, entre autres, de l'évolution potentielle du cours de l'action Swissquote) et des contributions potentiellement plus élevées aux assurances sociales et à la caisse de pension, notamment pour couvrir celles résultant de l'exercice des stock options attribuées les années précédentes.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapport de gestion pour l'exercice 2021

Le rapport de gestion pour l'exercice 2021 (comprenant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés), le rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'Organe de révision y relatifs (disponibles en anglais), peuvent être consultés par les actionnaires à compter du 11 avril 2022 au siège de Swissquote Group Holding SA, Chemin de la Crétaux 33, à Gland en Suisse, ainsi que sur Internet à l'adresse www.swissquote.com, section « La société/Investisseurs/Reporting ». Le rapport de gestion contient également le rapport de corporate governance (préparé conformément à la Directive SIX concernant les informations relatives à la Corporate Governance) ainsi que le rapport de durabilité (Sustainability Report) publié par la Société selon les standards GRI (Global Reporting Initiative).

Représentation

Comme indiqué en préambule à la présente invitation à l'Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration a décidé, sur la base de la version actuelle de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), d'exclure la participation personnelle des actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire. Cette décision s'applique également à tous les représentants des actionnaires autres que le représentant indépendant.

Les actionnaires souhaitant faire usage de leur droit de vote se feront représenter par le représentant indépendant, soit Me Juan Carlos Gil, avocat, J.C. Gil avocats, Waldmannstrasse 8, 8001 Zurich, Suisse. Si le représentant indépendant ne reçoit pas d'instruction spécifique ou générale contraire, il suivra les propositions du Conseil d'administration.

Bulletin-réponse / plateforme en ligne

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote le 30 avril 2022 seront autorisés à voter à l'Assemblée générale ordinaire. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée du 2 mai 2022 jusqu'au jour de l'Assemblée générale ordinaire (inclus).

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent, avec la présente invitation, un bulletin-réponse. Les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse, de le signer et de le renvoyer dans les meilleurs délais mais pour réception au plus tard le 5 mai 2022 à midi à ShareCommService AG, Europastrasse 29, 8152 Glattbrugg, Suisse.

A titre d'alternative, les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote peuvent utiliser la plateforme en ligne mentionnée sur le bulletin-réponse pour donner procuration et des instructions au représentant indépendant. Les codes individuels pour accéder à la plateforme en ligne figurent sur le bulletin-réponse. Les actionnaires ont la possibilité de transmettre leur procuration et leurs instructions au représentant indépendant par le biais de la plateforme en ligne jusqu'au 4 mai 2022 à midi.

Information aux actionnaires

La présentation concernant le rapport de gestion 2021 (en anglais) se trouve d'ores et déjà sur Internet à l'adresse : www.swissquote.com, section « La société/Investisseurs/Reporting ». Les actionnaires peuvent adresser leurs questions jusqu'au 3 mai 2022 à l'adresse investorrelations@swissquote.ch. Les réponses seront données dans un format approprié. Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire sera disponible dans les meilleurs délais sur Internet à l'adresse : www.swissquote.com, section « La société/Investisseurs/Assemblée Générale ».

Le Conseil d'administration